



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 10 avril 2025

Création et suppression d'un poste au sein des services municipaux – Modification du tableau des effectifs

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : Mardi 1^{er} avril 2025

Date de l'affichage : Mardi 1^{er} avril 2025

L'an **deux mil vingt-cinq** et le **dix avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE, et Patrick VASSAL.

Pouvoirs : Sébastien BERTRAND qui a donné pouvoir à Lydie FAISANDIER, Valérie CHAZELLE qui a donné pouvoir à Pierre GIRAUD et Gauthier THEVENON qui a donné pouvoir à Michel PICHON

Excusées : Fadila KAHOUL, Estelle REDON.

Marie-Laure FUCHER a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Sous réserve de l'avis du comité technique paritaire,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant le départ en retraite de l'agent d'accueil au 1^{er} mars 2025,

Considérant la nécessité d'adapter la quotité horaire pour son remplacement,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint administratif, pouvant être pourvu également par un Adjoint administratif principal de 2e classe ou un Adjoint administratif principal de 1re classe, à temps non complet, à raison de 17h50 hebdomadaires (sur la base de 35 heures).
Cette création de poste prendra effet à compter du 1er septembre 2025.



- **DÉCIDE** la suppression du poste qui était pourvu par un Adjoint administratif principal de 1re classe, à temps non complet, à raison de 26h50 hebdomadaires (sur la base de 35 heures). Cette suppression de poste prendra effet à compter du 1er décembre 2025.
- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs de la commune, pour intégrer la création et la suppression des postes visés.
- **VALIDE** l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes au poste nouvellement créé seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 10 avril 2025

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Marie-Laure FUCHER